

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



La pratique du partenariat par l'U.N.E.S.C.O.

Francine Fournier

Volume 9, 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1100766ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1100766ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fournier, F. (1995). La pratique du partenariat par l'U.N.E.S.C.O. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 9, 11–15.
<https://doi.org/10.7202/1100766ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Colloque sur le partenariat

La pratique du partenariat par l'U.N.E.S.C.O.

Francine FOURNIER*

L'U.N.E.S.C.O., dont la vocation est d'édifier la paix dans l'esprit des hommes, tient son mandat en matière de partenariat de deux références essentielles : la *Charte des Nations Unies*¹ et l'*Acte constitutif de l'U.N.E.S.C.O.*².

« Préserver les générations futures du fléau de la guerre » tel est l'engagement solennel que les peuples des Nations Unies ont pris en 1945 et quelques mois plus tard, les représentants de 42 États réunis à Londres, le 16 novembre, signaient l'*Acte constitutif de l'UNESCO*, qui proclame que la paix doit être bâtie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, et non pas sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements.

La contribution que je me propose de faire à la discussion sur le thème du «Partenariat dans l'ordre politique et juridique international » n'a pas de prétention théorique. Elle se limitera à une présentation de pratiques concrètes du partenariat telles que vécues. L'U.N.E.S.C.O. ne fait pas l'objet de définition particulière. Il s'agit plutôt d'une notion dont le sens irait de soi. Le terme est couramment utilisé dans les documents officiels : « partenaires traditionnels », « nouveaux partenariats », etc.

Il repose, c'est mon interprétation, sur une approche de relations d'égalité entre l'Organisation et les différents « acteurs » avec lesquels elle développe son action. L'utilisation du terme « partenariat » affirme et reflète le rejet d'une approche paternaliste.

L'U.N.E.S.C.O., qui est l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, la culture et la communication, joue un rôle de catalyseur en suscitant, promouvant et développant la coopération et le développement du partenariat dans ses domaines de compétence tout en assurant le partage du savoir et des savoir-faire et un échange d'informations pertinentes

et d'expériences innovatrices réussies.

D'autres partenaires sont venus s'y ajouter: fondations et autres institutions similaires et sources privées de financement extrabudgétaire. Par ailleurs, de nouvelles directives établies en 1995 sur les relations de l'U.N.E.S.C.O. avec les organisations non gouvernementales (O.N.G.) permettent désormais à l'U.N.E.S.C.O. d'établir, sous certaines conditions, des relations opérationnelles avec des O.N.G. nationales ou locales (concept qui recouvre les associations de terrain, les mouvements de jeunesse, etc.). Elles permettent au directeur général, également sous certaines conditions, d'étendre l'application des conditions d'admission aux relations formelles de consultation à des réseaux et institutions similaires de caractère non gouvernemental (concept qui englobe les institutions de recherche, les communautés intellectuelles, universitaires, académiques ou savantes).

Enfin, un exercice de reclassification des O.N.G. en cours a fait ressortir des cas de partenaires potentiels ou existants qui ne sont ni des organisations non gouvernementales, ni des entités gouvernementales ou intergouvernementales. Il s'agit notamment de parlementaires, de conseils municipaux, d'associations de communes, de villes ou de régions.

Pour remplir sa mission, l'U.N.E.S.C.O., cet « échangeur » de la coopération internationale, travaille donc avec ses partenaires gouvernementaux, non gouvernementaux et au sein du système des Nations Unies.

Ses partenaires gouvernementaux sont bien évidemment composés essentiellement de ses États membres. L'Organisation, en effet, comprend une Conférence générale composée des représentants des États membres qui détermine l'orientation et la ligne de conduite générale de l'Organisation, d'un Conseil exécutif, actuellement de 58 membres, et d'un Secrétariat dirigé par un Directeur général. Afin d'établir un partenariat fort entre ces États membres et l'Organisation, la Conférence générale a décidé de mettre en place, dans chaque État, une Commission nationale pour l'U.N.E.S.C.O., jouant le rôle de principal organe de liaison entre États membres et Secrétariat de l'Organisation. Cette structure unique au sein du système des Nations Unies fonctionne maintenant depuis 1978. À ce jour, 178 Commissions nationales de l'U.N.E.S.C.O. existent dans ses 184 États membres. Ces Commissions nationales participent à la conception, à l'exécution et à l'évaluation de programmes en relation étroite avec tous les services et organismes gouvernementaux pertinents, avec la communauté intellectuelle, les institutions et organisations nationales, ainsi qu'avec des experts de haut niveau oeuvrant dans les domaines de compétence de l'Organisation. Les Commissions nationales ont pour fonction première de faciliter l'interaction entre les partenaires locaux et l'U.N.E.S.C.O., renforçant ainsi les liens avec la communauté

* Directrice-générale adjointe de l'U.N.E.S.C.O. Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines.

¹ *Charte des Nations Unies*, [1945] R.T. Can., No 7.

² *Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science, la Culture et la Communication*, [1945] R.T. Can., No 18.2. Les partenaires traditionnels de l'UNESCO sont ceux qui sont expressément mentionnés dans l'*Acte constitutif* (gouvernements, commissions nationales, Organisation des Nations Unies et organisations du système des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, organisations internationales non gouvernementales).

intellectuelle et la société civile au niveau national, et de sensibiliser l'opinion publique à ses objectifs et activités.

En matière de partenariat avec les O.N.G., l'U.N.E.S.C.O. coopère régulièrement avec environ 588 O.N.G. reconnues avec statut, avec 28 fondations et occasionnellement avec 1200 autres O.N.G.. L'U.N.E.S.C.O. entretient des relations de partenariat avec les O.N.G. depuis le début de son existence. Ces O.N.G., qui sont normalement d'envergure internationale et régionale, comptent des organismes affiliés dans de nombreux pays et rassemblent les membres de diverses professions ou des mouvements associatifs que les objectifs poursuivis par l'U.N.E.S.C.O. intéressent directement : éducateurs, scientifiques, auteurs, bibliothécaires, artistes, journalistes, éditeurs, associations de jeunesse et de défense des droits de l'Homme, etc. Cette coopération concerne surtout l'exécution d'activités prévues dans ses programmes ainsi que des projets à financement extra-budgétaire. Ce type de partenariat est pratiqué avec une série d'O.N.G. internationales, qu'il s'agisse de sociétés savantes, d'associations spécialisées ou d'organisations de masse (jeunesse, femmes). Ceci constitue un élément essentiel de la coopération intellectuelle internationale mais aussi de la coopération en matière de développement, et de promotion des idéaux de paix, de justice et de droits humains. En amont avec les destinataires et en aval avec les destinataires, l'U.N.E.S.C.O. est issue d'une grande ambition culturelle : la quête de l'universalité par le savoir et la diffusion des lumières par l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture et la communication entre les [peuples].

Les directives régissant sa coopération avec les O.N.G. ont été révisées, comme je le mentionnais plus haut, en 1995. Cette démarche a permis de nouer des relations plus étroites avec les O.N.G. implantées uniquement à l'échelon local ou dans des parties du monde où elles se trouvaient isolées et de ce fait fragilisées. L'amélioration du réseau des O.N.G. est une innovation qui a permis d'entendre les sans voix et de capitaliser de nouvelles expériences créatrices. En même temps, des accords-cadres ont été conclus avec un petit nombre d'O.N.G. internationales spécialisées, largement représentatives, qui oeuvrent avec compétence et efficacité dans différents domaines. Je mentionnerai ici, à titre d'exemples, les deux grandes O.N.G. scientifiques internationales, le Conseil international des sciences sociales (C.I.S.S.) et le Conseil international des Unions scientifiques (I.C.S.U.) que l'U.N.E.S.C.O. soutient financièrement et avec lesquels elle entretient des relations constantes de collaboration.

Le Conseil international des sciences sociales, créé en 1952 à l'initiative de l'U.N.E.S.C.O., est une O.N.G. de vocation interdisciplinaire chargée de coordonner et d'animer le réseau d'associations internationales disciplinaires (les sciences juridiques, les sciences économiques, la science politique, la sociologie, le droit, la psychologie, l'anthropologie, l'ethnologie). La coopération avec le C.I.S.S. est poursuivie sur la base d'un accord cadre de six ans qui assure la participation des organisations affiliées au Conseil dans la mise en oeuvre des activités de l'U.N.E.S.C.O.. Ces activités portent sur des thèmes particuliers allant des facteurs humains du changement de l'environnement planétaire, à l'atténuation de la pauvreté, des systèmes d'alerte rapide en cas de conflit, aux problèmes urbains, à la multi-ethnicité à l'exclusion, aux cohésions sociales, aux transformations socio-économiques et politiques, aux questions

d'éthique soulevées par la recherche, etc. On peut également citer ici le cas de l'Union internationale des architectes avec qui l'U.N.E.S.C.O. participe à la promotion d'un enseignement de l'architecture et de l'urbanisme qui prend en compte les implications sociales et l'aménagement des villes.

L'U.N.E.S.C.O. soutient — et dans plusieurs cas met sur pied — des réseaux régionaux d'associations scientifiques ou autres. Par exemple, toujours dans le domaine des sciences sociales, le partenariat avec le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, (CODESRIA, dont le siège est à Dakar), le Conseil latino-américain des sciences sociales, (C.L.A.C.S.O., dont le siège est à Buenos Aires), l'Association of Asian Social Science Research Councils (A.A.S.S.R.E.C., dont le siège est à Quezon City, aux Philippines), porte sur une série d'activités de formation et d'échange d'informations qui touchent le développement des sciences sociales et la consolidation d'une communauté scientifique dans les pays en développement, la définition de domaines de recherche précis et de méthodologies, la coopération en matière de publication et de diffusion des résultats des recherches.

La coopération de l'U.N.E.S.C.O. avec le Conseil international des Unions scientifiques (C.I.U.S., ou I.C.S.U. en anglais) a fourni un cadre commun et une orientation d'ensemble en même temps qu'un mécanisme assurant le contact entre les académies nationales des sciences qui se sont constituées dans un nombre croissant de pays.

La coopération établie n'a pas pour seul objectif l'échange de l'information existante (biologie, physique, chimie, géophysique, géologie, mathématiques, etc. Elle a souvent un but plus ambitieux, qui est d'acquérir de nouvelles connaissances, dans le cadre d'un programme de recherche commun aux fins duquel les différents partenaires acceptent de conjuguer leurs ressources intellectuelles, financières et logistiques.

Ces O.N.G. scientifiques sont étroitement associées aux grands programmes scientifiques de l'U.N.E.S.C.O.: le M.O.S.T. (Gestion des transformations sociales) pour les sciences sociales, le PHI (Programme hydrologique international), le M.A.B. (l'Homme et la Biosphère), la C.O.I. (Commission océanographique intergouvernementale), le P.I.C.G. (Programme international de corrélation géologique pour les sciences naturelles). Cette association favorise de façon importante l'interdisciplinarité entre les différentes sciences.

Dans un autre domaine, un exemple original de partenariat est le système d'écoles associées au programme de l'U.N.E.S.C.O., dont l'objectif consiste à préparer les jeunes à vivre dans une communauté mondiale. 3200 établissements dans 124 pays font partie de ces réseaux. À cela s'ajoutent les Associations, Centres et Clubs U.N.E.S.C.O. qui traduisent dans les faits les idéaux de l'Organisation au niveau local. 5300 associations et clubs sont implantés dans les écoles et les universités, villes ou villages de 130 pays.

Un autre exemple est la consultation annuelle des ONG de jeunesse mise en place par l'U.N.E.S.C.O. depuis 1975 qui a permis d'instituer une coopération étroite et féconde avec des organisations internationales et régionales de jeunesse représentant les différents groupes de jeunes (agriculteurs, travailleurs, étudiants, femmes, immigrés, handicapés, etc.) ainsi que les tendances de pensée et les affinités socioculturelles des jeunes dans toutes les régions du monde.

La consultation collective des O.N.G. de jeunesse constitue en effet un mécanisme de partenariat établi avec l'U.N.E.S.C.O. favorisant une réflexion commune et une concertation sur les questions concernant la jeunesse et sur les problèmes les affectant, sur les politiques de jeunesse et sur la mise en oeuvre de projets dans les domaines respectifs des O.N.G. en question.

Une forme toute récente de partenariat développée par l'Organisation est celle du programme U.N.I.T.W.I.N./Chaires U.N.E.S.C.O.. Ce programme, qui constitue avant tout une approche innovatrice au partage et au transfert rapide des connaissances, est destiné à développer les réseaux universitaires ainsi que d'autres liens entre les institutions d'éducation au niveau universitaire. Il comporte notamment deux types d'action : les réseaux entre universités et les chaires internationales U.N.E.S.C.O.. Les programmes UNITWIN et les chaires U.N.E.S.C.O. qui peuvent porter sur les droits humains, le développement durable ou autres, dont l'objectif est de stimuler la coopération inter-universitaire et la mise en place de centres d'excellence ont été développés en 1991 et comptent aujourd'hui 208 chaires et 46 réseaux inter-universitaires répartis dans 100 pays. Une centaine d'autres projets de création de chaires sont en cours. Ces actions, dans leur ensemble, s'inscrivent dans une stratégie globale de lutte contre l'exclusion dans les systèmes éducatifs.

L'U.N.E.S.C.O. coopère aussi, comme je l'ai mentionné plus haut, avec des fondations et des entreprises privées qui participent au financement de certains de ses projets. C'est le cas par exemple de : *Rhône-Poulenc* qui finance au Vietnam un projet relatif au patrimoine culturel, du *Gateway Educational Products*, qui finance un projet sur l'alphabétisation familiale, de la *Société de Banque Suisse* ou de la *Japanese World Park Festival*, qui financent d'importants projets spécifiques ou encore des Prix U.N.E.S.C.O. financés par des individus ou des entreprises, par exemple le prix récent Madanjeet Singh pour la tolérance et la non-violence ou le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix.

L'U.N.E.S.C.O. a aussi comme partenaires des donateurs bilatéraux. Ainsi le nouvel accord-cadre conclu entre l'UNESCO et la DANIDA (Danemark) en juin 1996 ou encore le SIDA (Suède) ou le Japon.

En ce qui concerne les « nouveaux partenariats » dont j'ai parlé plus haut, l'U.N.E.S.C.O. développe une coopération suivie avec les associations de parlementaires. Ainsi, avec les « Parlementaires pour une action globale », le Parlatino ou l'Union interparlementaire.

Ce partenariat se traduit par des échanges d'idées ou par un travail de mobilisation comme lors de la tenue de la Conférence interparlementaire sur l'éducation, la science, la culture et la communication à l'aube du 21^e siècle, organisée conjointement par l'Union interparlementaire et l'U.N.E.S.C.O. du 3 au 6 juin 1996, ou encore par l'appui à des projets concrets comme l'accord développé avec le Parlatino concernant la pauvreté.

De même, avec les autorités locales, particulièrement depuis la Conférence d'Istanbul sur les établissements humains, des projets de développement ont été mis sur pied, comme c'est le cas par exemple du projet de réhabilitation du quartier de Y'eumbel à Dakar dans le cadre du projet U.N.E.S.C.O. « Les villes: gestion des transformations sociales et de

l'environnement ».

Enfin, et ici j'aborde une dimension dont les enjeux sont particulièrement cruciaux à l'heure actuelle, vient le partenariat au sein du système des Nations Unies. Nous sommes ici à une croisée de chemins. Nous devons faire face à des interrogations portant sur l'efficacité, les risques de dispersion et de redondances du système.

L'U.N.E.S.C.O., que Nehru avait appelée « la conscience du système des Nations Unies », entretient des relations de coopération de diverses natures avec les autres institutions spécialisées, fonds et programmes qui le composent. Ces relations impliquent souvent des mécanismes d'information et de consultation mutuelles, mais surtout, elles visent la réalisation d'activités conjointes dans les domaines de compétence de l'Organisation. Concernant les droits humains, par exemple, nous avons établi une coopération étroite avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme chargé de coordonner l'ensemble des activités du système des Nations Unies dans ce domaine. Un protocole d'entente a d'ailleurs été signé à cet effet par le Directeur général et le Haut-Commissaire. Il s'agit de travailler ensemble sur des projets d'intérêts communs à l'instar de la Décennie des Nations Unies en matière d'enseignement des droits de l'homme (1995-2004), ou la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1998.

L'U.N.E.S.C.O., qui est certainement au sein du système celle des institutions spécialisées dont les compétences sont les plus diversifiées, a une approche fortement multisectorielle et entretient des relations de partenariat suivies avec les autres agences spécialisées du Système ainsi qu'avec ses programmes et fonds et avec les Institutions de Bretton Woods.

C'est ainsi que, avec le P.N.U.D., qui a adopté son 6^e cycle des priorités intersectorielles et par voie de conséquence requérant des collaborations inter-agences au sein du système, l'U.N.E.S.C.O. est engagée dans des stratégies renouvelées de lutte contre la pauvreté. À titre indicatif, depuis 1995, l'U.N.E.S.C.O. a engagé 16 millions de dollars pour des projets exécutés sur des financements du P.N.U.D..

De même, l'U.N.E.S.C.O. a été maître d'oeuvre de programmes d'éducation et d'information en matière de population et a présenté un certain nombre de propositions de projets multinationaux destinés à être financés par le F.N.U.A.P.. Par exemple, ceux portant sur la - « Promotion de l'éducation en matière de population au niveau universitaire » et « l'Élucidation des facteurs socioculturels influant sur le comportement démographique et incidences sur la formulation et la mise en oeuvre des politiques et programmes en matière de population ».

La coopération établie de longue date entre l'U.N.E.S.C.O. et l'U.N.I.C.E.F. a été actualisée par un accord que les deux organisations ont conclu en 1991. L'U.N.I.C.E.F. a été l'un des principaux partenaires de l'U.N.E.S.C.O. dans l'organisation de la Conférence mondiale de Jomtien sur l'éducation pour tous (1990) et dans les initiatives qui ont suivi, notamment le Sommet des neuf pays en développement les plus peuplés consacré à l'éducation pour tous, qui s'est tenu à New Delhi en 1993.

La coopération entre l'U.N.E.S.C.O. et le programme alimentaire mondial a débuté dans les années 60. Le but essentiel de cette coopération reste de donner au PAM des avis et une assistance technique pour l'élaboration et l'évaluation des

programmes d'aide alimentaire venant en appui aux projets d'éducation fondamentale. C'est ainsi que depuis janvier 1995, des experts de l'U.N.E.S.C.O. ont participé à 17 missions, dont la plupart se sont déroulées en Afrique et dans les pays les moins avancés.

L'U.N.E.S.C.O. mène aussi une coopération bilatérale active avec les autres agences spécialisées du système. Par exemple, l'U.N.E.S.C.O. coopère avec l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) dans le domaine de l'éducation préventive concernant l'abus des drogues et le SIDA, et participe avec l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) à l'amélioration du statut de l'enseignement technique et professionnel.

Mais le point tournant de la coopération interagences a été la participation à la tenue des grandes conférences des années 90. Plus particulièrement, le suivi des grandes conférences des années 90 a offert à tout le système l'occasion de renforcer la coordination dans la mise en oeuvre des résolutions et des recommandations des huit grandes conférences des Nations Unies qui sont :

- 1990 • Conférence mondiale sur l'éducation pour tous à Jomtien
- 1990 • Sommet mondial pour les enfants à New York
- 1992 • Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro
- 1993 • Conférence mondiale sur les droits de l'Homme à Vienne
- 1994 • Conférence internationale sur la population et le développement au Caire
- 1995 • Sommet mondial pour le développement social à Copenhague
- 1995 • 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes à Beijing
- 1996 • 3^{ème} Conférence mondiale sur les établissements humains à Istanbul.

À travers ces conférences, la Communauté internationale s'est mobilisée pour définir, sur la base de valeurs partagées, des objectifs et des stratégies communes. À l'issue de ces grandes conférences, le besoin s'est fait sentir d'assurer une mise en oeuvre cohérente et coordonnée des décisions et recommandations au sein du Système. C'est ainsi qu'en octobre 1995, le Comité administratif de coordination (CAC) a établi des mécanismes entre les organisations dans le but d'élaborer et d'appliquer des stratégies à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.

Trois groupes de travail entre les organisations ont été créés à cette fin (il s'agit donc bien de l'organisation du partenariat au sein du système):

- Le groupe de travail autour du thème: services sociaux de base pour tous (présidé par le FNUAP).
- Le groupe de travail sur: Plein emploi et moyens d'existence à long terme pour tous (présidé par l'OIT).
- Le groupe de travail sur: Environnement favorable à un développement durable, centré, sur l'être humain (présidé par la Banque mondiale).

Chaque groupe de travail a défini son mandat, son plan de travail et son calendrier. Le problème de l'élimination de la pauvreté reste le dénominateur commun des préoccupations de

toutes ces institutions du système des Nations Unies.

L'U.N.E.S.C.O. apporte sa contribution aux activités de chaque groupe de travail. Dans le cadre du groupe sur les services sociaux de base pour tous, l'U.N.E.S.C.O. est chargée de conduire et d'animer le sous-groupe de travail sur l'éducation de base, alors que dans le cadre de celui consacré au plein emploi, l'U.N.E.S.C.O. est chargée de coordonner une étude sur le thème de la promotion de l'emploi et des moyens d'existence durables au Mozambique en accord avec le gouvernement de ce pays. Enfin, dans le cadre du groupe sur l'environnement favorable à un développement durable centré sur l'Homme, l'U.N.E.S.C.O. apporte sa contribution au sous-groupe de travail dévolu au développement des capacités pour la gouvernance.

Bien sûr, en plus de cette stratégie coordonnée, le partenariat bilatéral en matière de suivi des grandes conférences se poursuit. J'ai parlé des droits humains. J'ajouterai le suivi de la C.N.U.E.D. (Rio de Janeiro) pour les sciences et l'éducation en matière d'environnement, les chaires U.N.E.S.C.O. en développement durable, le M.A.B. et autres programmes scientifiques.

Dans le cadre de la coopération avec les sources de financement extra-budgétaire, on a constaté, depuis maintenant trois ans, un changement majeur concernant les possibilités de coopération, et la réalité de la coopération avec les banques multilatérales de développement. Les principaux facteurs de ce changement - dénonciation de la « culture d'approbation » à l'intérieur, critiques émises à l'extérieur en ce qui concerne l'ajustement structurel et l'environnement, demandes insistantes d'une réduction massive des dépenses administratives des banques multilatérales de développement - sont toujours à l'oeuvre. Leurs effets sont renforcés par la volonté politique de plus en plus manifeste d'aborder les grandes questions de la coopération et du développement international selon une approche globale.

En 1995, le Directeur général a eu des échanges de vues sur la politique à suivre avec les présidents de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Il a pu chaque fois constater directement que les banques multilatérales de développement souhaitent instaurer un partenariat utile avec les institutions du système des Nations Unies en général et avec l'U.N.E.S.C.O. en particulier.

Ainsi, l'U.N.E.S.C.O. a su intéresser la Banque mondiale à la revitalisation des villes historiques. Les efforts ont été centrés sur six villes : Fès, Sanaa, Saint-Petersbourg, Vilnius, Hué et Samarkand. D'autres actions conjointes U.N.E.S.C.O./Banque mondiale sont prévues pour parachever un grand projet concernant Fès, qui portera sur les infrastructures ainsi que sur des aspects économiques, sociaux et culturels, qui permettra d'assurer l'exploitation culturellement viable de cette ville exceptionnelle. Des travaux du même genre sont en cours pour mettre la dernière main à un projet de réhabilitation de Saint-Petersbourg. La ville de Tombouctou fera l'objet d'une coopération analogue entre l'U.N.E.S.C.O. et la Banque mondiale qui définiront un projet de vaste envergure pour revitaliser les villes septentrionales du Mali de manière à en faire des centres de tourisme culturel.

Monsieur le Président,

J'ai pensé que des exemples concrets illustrant les différents types de coopération qu'entretient l'UNESCO avec ses partenaires permettraient de mieux faire valoir le caractère essentiel de ce partenariat, non pas surtout pour l'UNESCO en tant qu'institution, mais plutôt pour la portée de son action et de celle de ses partenaires.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des risques nombreux qui appellent des réponses rapides totalement différentes de celles du passé. Nous participons à des phénomènes sociaux, économiques, politiques et environnementaux complexes, situés dans un courant de mondialisation ou de globalisation sans précédent. Qu'il s'agisse de menaces contre la paix, d'injustice sociale, d'inégalité entre les hommes et les femmes, de pauvreté ou de dégradation de l'environnement, la réponse ne peut être que basée sur « une solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ». Et cette solidarité passe par des accords, ces modalités variées de coopération, des ententes entre les différents acteurs de la scène internationale, nationale ou locale, faisant appel à leurs compétences, connaissances et capacités spécifiques. Les actions unilatérales et imposées sont irréalistes et vouées à l'échec. Seuls les partenariats véritables sont porteurs de solutions durables.

Je vous remercie de votre attention.